

N°PV	Nom	Date PV	Infraction	Date infraction	Articles invoqués
1		14/11	Stationnement gênant	5/11	en vertu des art R 417-10; R.411-25 du code de la route et de l'art. L2213-2 2° du CGC
2		21/11	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	14/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Réprimé par article R 417-10 §4 du code de la route
3		24/11	Stationnement de véhicule interdit par un règlement de police	24/11	Art.R.417-6, art. R.411-25 al.3, art. L. 121-2 du code de la route. Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales. Réprimée par Art. R.417-6 du code de la route. <b>Arrêté municipal 15-091-A6 du 03/11/2015</b>
4		14/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	5/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du Code de la route Art L2213-2 2° du CGCT Réprimé par article R 417-10 §4 du code de la route
5		24/11	Stationnement de véhicule interdit par un règlement de police	12/11	Art R 417 -R 411-25 al 3, art L 121-2 du code de la route Art L 2213-2 du code général des collectivités territoriales Réprimé par art R 417-6 du code de la route
6		13/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	4/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du Code de la route L.2213-2 2° du C. général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
7		21/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	15/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du Code de la route L.2213-2 2° du C. général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la

					route <b>Arrêté municipal 115/2015 du 29/10/2015</b>
8		27/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	21/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du Code de la route L.2213-2 2° du C. général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route <b>Arrêté municipal 115/2015 du 29/10/2015</b>
9		1/12	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	20/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités du territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
10		27/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	21/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route <b>Arrêté municipal 115/2015 du 29/10/2015</b>
11		1/12	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	22/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route <b>Arrêté municipal 15-091-06 du 3 /11/2015</b>
12		17/11	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	11/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales

					Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
13		17/11	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	11/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
14		24/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	?	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
15		26/11	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	19/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
16		11/11	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	17/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
17		12/11	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désigné par arrêté	5/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
18			Stationnement sur le coté gauche d'une chaussée à double sens obligatoire	4/11	

19		19/11	Stationnement dangereux de véhicule	25/11	Art 417-9 al 1, al2 du code de la route Réprimé par article 417-9 al 3 al 5 du code de la route
20		1/12	Arrêt gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	20/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route
21		1/12	Stationnement gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	22/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route L.2213-2 2° du C. général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route <b>Arrêté municipal 15-091-06 du 3 /11/2015</b>
22		21/11	Stationnement gênant de véhicule sur la voie publique spécialement désignée par arrêté	15/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route Art. L.2213-2 2° du code général des collectivités territoriales Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route - <b>Arrêté municipal 115/2015 du 29/10/2015</b>
23		10/12	Arrêt de véhicule interdit par un règlement de police	1/12	Art 417-6 , 411-25 al 3, Art. L 121 -2 code de la route Art 2213-2-2 CGCT Réprimé par art. 417-6 du code de la route
24		12/12	Stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté	15/11	Art R 417-10 §11 10°§ 1 Art R 411-25 al 3 du code de la route L.2213-2 2° du CGCT Réprimé par art 417-10 §4 du code de la route - <b>Arrêté municipal 115/2015 du 29/10/2015</b>